



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de : **permis d'urbanisme** ;

Le demandeur est la **SRL REIM BELGIUM**

Les terrains concernés sont situés à la rue Saint Jean-Baptiste 1 et à la rue Saint Martin à 5060 Tamines, cadastrés section A numéros 642H2 et 643C2 ;

Le projet consiste en « **La réhabilitation d'un ancien immeuble en 10 appartements et la création d'un nouvel immeuble de 5 appartements. Le projet possède 4 garages et 15 emplacements de parking extérieurs** » ;

et présente les caractéristiques suivantes : Dérogation au Guide Régional d'Urbanisme - Normes PMR

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 – du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale – Service Cadre de Vie & Habitat/Urbanisme, Grand Place à 5060 SAMBREVILLE les mercredis et vendredis de 9h à 12 h et les lundis de 14h à 17h,

L'enquête publique est ouverte du 31/01/2024 et clôturée le 14/02/2024 ;

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Marc BODART – Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme pendant la période de l'enquête publique SUR RENDEZ VOUS UNIQUEMENT au 071/260.228 ou mbodart@commune.sambreville.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de SAMBREVILLE-Grand Place à 5060 AUVELAIS ;

- par courrier électronique aux adresses suivantes : cadredeviehabitat@commune.sambreville.be et/ou

mbodart@commune.sambreville.be

- remis Monsieur Bodart, dont le bureau se trouve au service Cadre de Vie & Habitat/Urbanisme de l'Administration communale de Sambreville ;

L'enveloppe et/ou courrier électronique concernant les remarques portera la mention : 2023/163

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur Général

Xavier GOBBO



Le Député-Bourgmestre

Jean-Charles LUPERTO